



Séminaire Arendt

Le secteur bancaire, financier et des assurances sous surveillance rapprochée des autorités de la concurrence.

Invitation

JEUDI
19 juillet
2018

12h00 accueil
12h15 conférence
13h30 networking déjeuner

[Ajouter au calendrier_](#)

[INSCRIVEZ-VOUS_](#)

An English edition will be organised on 27 September, for more information, please click here_

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain séminaire, qui se déroulera dans Arendt House le jeudi 19 juillet 2018 sur le thème : **Le secteur bancaire, financier et des assurances sous surveillance rapprochée des autorités de la concurrence.**

Étude en cours sur les prêts syndiqués commandée par la Commission européenne, amendes élevées pour ententes de banques sur les indices, soupçons de boycott des nouveaux acteurs de la fintech (notamment dans le cadre de PSD 2), actions à répétition contre MasterCard et Visa, décisions sur les restrictions à l'accès et au traitement de données relatives aux marchés financiers, échanges d'informations illicites, études américaines sur l'affaiblissement de la concurrence par les prix provoqué par les prises de participations de fonds de private equity, enquêtes des autorités britanniques sur l'insuffisance de concurrence dans le monde de l'asset management, expiration du règlement d'exemption spécifique au secteur de l'assurance, examen des pratiques de coassurance, enquête du *UK Financial Conduct Authority* puis de la Commission européenne sur les assurances aériennes ...

Pour la première fois, tout le secteur financier fait l'objet d'initiatives de la Commission européenne et des autorités nationales de la concurrence.

Où?

Arendt house

Dans ce contexte inédit, qui appelle à une vigilance accrue et à la pleine intégration du droit de la concurrence dans les procédures de

41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
LUXEMBOURG

[Google Maps_](#)

Qui?

Philippe-Emmanuel Partsch



contrôle des opérateurs bancaires, financiers et des assurances, dans leur comportement sur le marché et dans leur pratique contractuelle, il est utile de rappeler ce que le droit de la concurrence autorise et ce qu'il interdit, uniquement au travers d'exemples récents concernant les acteurs du secteur (y compris les associations professionnelles). Nous examinerons aussi les grandes tendances et problématiques clés spécifiques à chaque sous-secteur de la finance. Nous identifierons les risques principaux et leurs conséquences potentielles et donnerons quelques conseils pratiques afin de les gérer de manière optimale.

La conférence sera donnée par Philippe-Emmanuel Partsch, EU Competition and Financial Law Partner et Professeur de droit bancaire et financier européen, et par Thomas Evans, EU Competition and Financial Law, Senior Associate, Solicitor qualified in England and Wales, en français le jeudi 19 juillet 2018 et en anglais le 27 septembre 2018.

Elle est ouverte à tout opérateur bancaire, financier ou actif en matière d'assurances ainsi qu'aux associations professionnelles actives dans ces secteurs, lesquelles sont également tenues au respect du droit de la concurrence.

Thomas Evans



Nous espérons vous voir nombreux et nous nous réjouissons de vous accueillir à ce midi de l'entreprise.

Arendt & Medernach

arendt.com



Arendt & Medernach SA
Registered with the Luxembourg Bar
RCS Luxembourg B 186371

arendt.com

41A avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T +352 40 78 78 1

GDPR

I am informed that I can object to the processing of my personal data for marketing purpose at any time either by e-mail addressed at the following e-mail address unsubscribe@arendt.com or by clicking here: [unsubscribe](#).

By participating to this conference, you acknowledge the fact that photographs and videos will be taken by Arendt, and that such personal data may be disclosed on our website/social media channels/ online photo album and in printed materials to promote the event.